Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

Vol. XXVI. BATON ROUGE, LOUISIANE, AOUT 24, 1844. No. 29

CANDIDATS.

POUR PRESIDENT DES E. UNIS
HENRY CLAY.
POUR VICE PRESIDENT
Theodore Frelinghuysen.

Pour Electeurs,
1 dist. Jacques Toutant,
2 " Zenon Cavelier,
3 " George S. Guion,
4 " Lafayette Saunders
5 " Jacques Dupré,
6 " Edward Sparrow.

LA CONVENTION.—Les nouvelles de Jackson reçues hier l'après-midi annoncent qu'une résolution avait été adoptée par ce corps pour ajourner aujourd'hui jusqu'au premier Mardi de Janvier—lorsque la Convention s'assemblera à la Nouvelle Orléans.

ASSEMBLEE WHIG DU 19 AOUT.

Tenue à Baton-Rouge pour Guinder un mat de LIBERTE, *sous les auspices de H Clay et Frelinghuysen.*

Lundi dernier une grande assemblée de Whigs vint assister au Guindage d'un mat de liberté, en face du City Hôtel—à peine vit-on flotter les couleurs nationales associées aux noms de Clay et Frelinghuysen que l'air retentit de hourrahs frénétiques; le canon vint mêler sa voix tonnante à celle du peuple; aussitôt Messieurs Elam, F *D* Conrad et Peters firent l'exposition des principes Whigs dans des discours remplis d'un véritable patriotisme et tout-à fait dignes de cette circonstance solemnelle. Il était vraiment beau de voir avec quel enthousiasme on accueillait les paroles qui venaient prouver la justice de notre cause, et plus d'un démocrate présent à l'assemblée s'en est allé chez lui, tête baissée et à demi convaincu. Espérons que bientôt une conversion presque générale viendra apprendre au monde entier que les Etats Unis sont Whig.

GRANDE CONVENTION WHIG A BATON ROUGE!!!

A une assemblée des différents Clay Clubs de l'Etat de la Louisiane, tenue dans notre ville, lundi dernier, 19 courant, il a été résolu:

Qu'une Convention générale de Whigs serait tenue à Baton Rouge, Lundi 7 octobre prochain.

On ne saurait douter que cette convention sera la plus nombreuse de toutes celles qui ont été convoquées dans le Sud Ouest. Des orateurs distingués des divers parties de cet Etat ainsi que du Mississippi viendront haranguer le peuple, et la tâche leur sera facile; car l'importance, de l'élection de Henry Clay au fauteuil présidentiel est si bien reconnue qu'il serait presque honteux de concevoir le moindre doute à cet égard. Nous espérons que tous les Whigs s'empresseront de venir célébrer, par anticipation, le triomphe de la bonne cause.

LA CONVENTION.

Les délibérations de ce corps deviennent tant soit peu intéressantes. Le 15 et 16e. du courant ont été presqu'entièrement consumés dans des discussions très animées, au sujet de l'élection de Messrs. Conrad et Benjamin, leurs sièges étant contestés par Messrs. Plauché et Laserre. La question a été renvoyé au comité sur les élections.

JACKSON 17 AOUT 1844.

La séance est ouverte à neuf heures. Après l'appel nominal, la prière et l'adoption du procès-verbal, on fait suivant l'usage l'appel des comités.

M. Downs, au nom du comité chargé d'examiner le titre "du pouvoir législatif," fait un rapport.

Les élections se feront en un jour le premier lundi de septembre, tous les deux ans. L'Assemblée Générale se réunira au siège du gouvernement tous les deux ans, le troisième lundi de janvier, sauf à la Législature à fixer un autre jour. Pour pouvoir être élu représentant, il faut être blanc et majeur de 21 ans, et avoir résidé d ux ans dans l'*E*tat et un an dans la paroisse qu'il doit représenter.

Chaque paroisse aura au moins un représentant, comme suit: St. Bernard, 1; la Nouvelle Orléans, 12 (5 pour la première municipalité, 4 pour la seconde, et 3 pour la troisième); Jefferson 2; St. Charles, 1; St. Jean-Baptiste, 1; St. Jacques, 2; Ascension, 1; Assomption, 2; Lafourche, 3; Terrebonne: 1; Iberville, 1; Ouest Baton Rouge. 1; Est Baton Rouge, 2; Ouest Féliciana, 2; Est Féliciana, 2; Ste. Hélène, Livgston, Washington, St. Tammany, Pointe Coupée, Concordia, Tensas, Madison, Carroll, Franklin, Ste. Marie, chacune 1; St. Martin, 2; Vermillon et Lafayette, chacune 1; St. Landry, 4 Calcassieu, 1; Avoyelles, 2; Rapides, 2; Natchitoches, 2; Sabines, Caddo, De-Soto, Ouachita, Morehouse, Union, Caldwell, Catahoula, Claiborne et Bossier, chacune 1; division ultérieure suivant population, mais de manière à n'exceder pas 100 membres.

Tout citoyen mâle et blanc aura le droit de voter; résidence exigée, dans l'Etat deux ans, dans la paroisse un an.

Les sénateurs seront choisis pour 4 ans. L'Etat sera divisé en huit districts sénatoriaux, chacun desquels élira quatre sénateurs. Qualifications des électeurs, les mêmes que pour représentans.

District 1er.—Paroisse d'Orléans, rive orientale; district 2me—*Plaquemines*, St. Bernard et Alger; 3me.—St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption; Lafourche et Terrebonne; 4me.—Iberville, Ouest Bâton Rouge, Est Bâton Rouge, Pointe-Coupée et Avoyelles; 5me.—Ouest Féliciana, [illegible] St. Hélène Washington, St. Tammany, [illegible] Carroll, et Livingston; 6me.—Concordia, [illegible] Franklin, Madison, Ouachita, Union, Tensas, [illegible] lin, Morehouse, Catahoula, et Caldwell; 7me.—Rapides, Natchitoches, Caddo, Calcassieu, Claiborne, Sabine, Bossier, et De-Soto; 8me.—Ste. Marie, St. Landry, St. Martin, Lafayett et Vermillion. La Législature aura le droit de sous-diviser ces districts.

Pour être sénateur il faut avoir été 10 ans citoyen des Etats-Unis, avoir 27 ans et d'avoir résidé 7 ans dans l'Etat et un dans le district.

Si la session dure plus de 60 jours, les membres de la Législature n'auront droit à aucune indemnité passé ce terme.

M*M*. Downs, Chambliss, Brazeale, Léonard, Porche, Mayo, Scott (T. W.) et McRae proposent de faire la division en 32 districts sénatoriaux, et diffèrent par conséquent sur ce point de l'opinion de la majorité.

M. Winchester annonce qu'il présentera lundi son rapport sur le même sujet au nom de la minorité; il demande en même temps que tous les rapports présentés sur une question soient réunis et imprimés ensemble, ce qui est adopté par la Convention sans opposition.

M. Mayo, au nom d'une autre fraction du comité législatif, présente un autre rapport, n'exigeant qu'un an de séjour dans l'Etat et six mois dans la paroisse ou district où l'on offre de voter, mais excluant des polls les soldats, les marins, les condamnés, etc.

M. *Roman*, au nom du comité chargé d'examiner le titre "de l'Exécutif," présente un rapport, dont la substance est qu'il y aura un gouverneur et un lieutenant-gouverneur élus pour quatre ans par les mêmes personnes qui seront appelées à élire les représentans et sénateurs, et en même temps. Les deux Chambres réunies compteront les votes. Celui qui aura obtenu la majorité sera déclaré élu; mais si nul n'a la majorité, alors la Législature choisira parmi les deux plus forts candidats. Devra être né dans les Etats-Unis et être âgé de 35 ans, et posséder pour $5000 de propriétés foncières. Le lieutenant-gouverneur présidera le Sénat, mais n'y pourra voter que pour départager en cas de partage égal de voix.

Le rapport de la minorité ne diffère de celui de la majorité que sur des points secondaires.

L'impression du tout est ordonnée.

M. Garcia, au nom du comité chargé d'examiner le titre "de l'Impeachment," fait un rapport dont les principales dispositions sont que la Chambre des Représentans accusera, et le Sénat, assisté du premier juge prononcera sur l'accusation à la majorité des deux tiers pour la condamnation. Impression ordonnée.

M. Voorhies, au nom du comité chargé d'examiner le préambule de la Constitution, fait son rapport, dont l'impression est aussi ordonnée.

Mr. Ratliff, au nom du comité chargé d'examiner s'il y a lieu à augmenter le nombre des commis, fait un rapport défavorable.

M. C. M. Conrad demande qu'on prenne des mesures pour traduire la Constitution et les travaux préparatives qui s'y rapportent. La traduction de ces travaux préparatoires est d'autant plus nécessaire que beaucoup de personnes dans l'*E*tat, et même dans cette Convention, entendent trop imparfaitement l'anglais pour pouvoir voter en connaissance de cause, sans une traduction.

M. Marigny présente une résolution ayant pour but la nomination d'un comité chargé de traduire les rapports et les travaux préparatoires, et enfin la Constitution de l'anglais en français.

M. Soulé appuie. Il dit que la population de langue française ne demande point de faveur, mais simplement justice; qu'elle se présente dans cette enceinte sur le pied d'égalité absolue; et qu'il est tout naturel qu'elle ait quelqu'un capable de faire une bonne traduction des travaux relatifs à la Constitution.

On demande le renvoi au comité des dépenses courantes.

M. Ratliff dit que c'est inutile, vu que le comité ferait toujours le même rapport. On a nommé trois traducteurs déjà qu'on disait être capables. S'ils ne le sont pas il faut les renvoyer pour en prendre de plus capables, mais il ne consentira pas à augmenter les dépenses sans nécessité.

M. Benjamin appuie la résolution, qui est adoptée et M. Louvet est nommé.

M. Boudousquié demande la formation d'un comité de cinq membres pour surveiller les traductions.—Adopté. Le Président désigne pour en faire partie MM. *Roman*, Soulé, Garcia, Eustis et Claiborne.

M. Porter présenté, au nom du comité dont il est rapporteur, une déclaration des droits. L'impression en est ordonnée.

M. Beatty demande qu'un comité de cinq membre soit nommé pour s'enquérir de la capacité des traducteurs et de s'assurer si le nombre des employés n'est pas trop considerable.—Adopté. M*M*. Beatty, Boudousquié, Grymes, Lewis et Mazureau.

Sa séance est levée à midi et demi.

NATURALISATION.

Une décision toute récente de la Cour Suprême de New York pourrait bien renouveler dans cet Etat les interminables discussions soulevées dans la Loiusiane par la conduite du juge Elliott et surtout par sa condamnation. Cette décision ne tend à rien moins qu'à déclarer que la Cour de Marine n'est pas une cour d'archives (*Court of Record.*) Depuis l'époque de sa création, plus de 40,000 étrangers se sont adressés à cette cour pour en obtenir des lettres de naturalisation; que ce jugement annule de fait. La section 107 de la loi en vertu de laquelle la Cour de *Marine* a été instituée, porte que cette cour sera et est déclarée Cour d'Archives.

"Cette décision, dit le New York *Express*, dépouille un grand nombre d'étrangers de leur droits civils et jettera la plus grande confusion dans nos élections, sans parler de l'effet qu'elle aura sur un grand nombre de titres de propriétés foncières. Les juges des deux cours, la Cour Supérieure et la Cour Suprême, qui ont rendu cette importante décision, ne sont pas whigs, mais bien démocrates."

Nous livrons cette nouvelle à nos lecteurs sans commentaires. Il nous reste à savoir quelle sera plus tard l'opinion des tribunaux sur l'aptitude à voter des citoyens naturalisés par la Cour de Marine et sur la légalité de leurs votes.

TERRIBLE ORAGE.—Lyon et ses environs ont, dans la nuit du 24 juin, été assaillis par un orage d une violence extraordinaire. La pluie tombait par torrens, et la grêle était si épaisse que dans plusieurs maisons toutes les vitres ont été brisées. Sur la place Louis XVIII plusieurs arbres ont été deracinés, et plus de trois cents oiseaux tués par la grêle, jonchaient le sol. Au faubourg de la Croix-*Rousse*, les dégâts ont été très considérables, et plusieurs maisons ont été renversées par le vent et la pluie.

Un journal disait dernièrement que les whigs ne se félicitaient de prétendus succès que pour cacher les alarmes réelles que leur causent les élections actuelles. En effet, ces élections sont bien alarmantes; voyez plutôt: le MARYLAND qui a ouvert l'année électorale en choisissant ses représentans au *Congrès*, a élu une délégation *complètement whig*. Quel sinistre augure! Le CONNECTICUT qui l'a suivi et qui l'an dernier était locofoco, a élu un gouverneur whig, un sénat whig, une chambre whig, et par suite un sénateur au Congèrs whig. Cela est assurément inquiétant! Puis sont venues les élections municipales de l'Etat de NEW-YORK; les whigs y ont gagné une centaine de villes et prouvé qu'ils avaient révolutionné l'Etat. Quel effrayant résultat! La VIRGINIE a paru ensuite; et la législature qui comptait une majorité de 24 voix en faveur des locofocos, a été modifiée de façon à transporter la majorité aux whigs par six ou huit voix, tandis que le vote populaire accusait pour leur compte un avantage immense. O triste destinée! La LOUISIANE qui succédait à la Virginie, a vu les whigs gagner un membre du congrès, annihiler la majorité populaire de leurs adversaires et emporter la législature. Desastreux résultat! Puis en dernier lieu, voici la CAROLINE DU NORD qui élit un gouverneur whig et qui transforme une majorité locofoco de 24 voix en une majorité whig de TRENTE DEUX; voici le KENTUCKY où les malheureux whigs obtiennent pour leur candidat une majorité de quelques 10,000 voix contre le candidat locofoco le plus populaire de l'Etat, et conquièrent une prépondérance écrasante dans la législature; voici enfin l'INDIANA, qui était complètement locofoco l'an dernier et qui se trouve complètement regénérée. Quel épouvantable cataclysme et quelle doit être l'effroi des whigs en face d'aussi formidables resultats! Combien par contre-coup ils doivent inspirer d'espérance et de joie aux locofocos, eux qui ont peut-être evité une défaite dans le Missouri, eux qui ont emporté l'Alabama et l'Illinois! Oh! oui nous le répétons, les alarmes des whigs doivent être bien profondes, si elles sont en proportion de leurs victoires.—*Abeille.*

MEURTRE.—Le 16 de ce mois, un jeune homme nommé *Waters* a été tué à Wicksburg, par M. Porter. Il parait que *Waters* était dans la salle de buvette de l'Hôtel Childers, racontant des circonstances sur l'innondation de quelques plantations, lorsque Porter l'interrompit en disant que ce n'était pas vrai, et offrit de faire un pari: Waters répondit qu'il ne voulait pas parier, et que du reste il ne s'adressait pas à lui.—Il s'en suivit une discussion—Porter sortit et revint un instant après, armé d'un couteau dont il frappa Waters au cœur. Le meurtrier a été arrêté et emprisonné.

FATAL ACCIDENT.

Un affreux accident est arrivé, jeudi dernier, de l'autre bord du Lac, près de Pascagoula. Par lui, une de nos plus honorables familles est plongée dans le plus grand deuil. Un fils de M. John Nicholson, caissier de la banque de Carrollton, partit de Pascagoula dans un esquif, emportant son fusil avec lui. Son absence s'étant prolongée, on craignit que quelque chose ne lui fût arrivé, et on courut à sa recherche.

Horrible spectable! Le pauvre jeune homme fut trouvé mort sur le bord du lac; son fusil était à ses côtés, déchargé. La balle lui avait traversé la tête; Il n'y a aucun doute qu'il n'ait été tué par l'explosion imprévue de son fusil. La perte de ce jeune homme s'est fait vivement sentir ici. Le corps a été ce matin, ramené en ville. —*Cour de la Le.*

Nous avons maintes fois entendu nos adversaires dire que Mr. Théodore Frelinghuysen était un abolitioniste, et ces honnêtes locofocos n'épargnaient aucune peine pour faire circuler cette calomnie. Mais nous espérons que la lettre suivante, de notre futur vici-président mettra un terme à ces mensonges.

NEW YORK, 11 Juin 1844.

Mr. Joseph G. Hall,

J'ai reçu votre lettre et vous remercie de l'intérêt que vous me portez. Je réponds avec plaisir à votre question, *que je ne suis pas abolitioniste et ne l'ai jamais été.* Je suis un zéle partisan de la société de Colonisation. L'esclavage, dans les Etats, est une institution dans laquelle le Congrès n'a ni le droit ni le pouvoir d'intervenir.

THEO. FRELINGHUYSEN.

CHILI.—Une correspondance du *Journal du Commerce* de New York annonce la destruction presque complète de San Carlos, la ville la plus importante de l'île de Chiloe. Elle a été la proie d'un épouvantable incendie qui a consumé cent cinquante maisons, parmis lesquelles on compte les magasins de provisions. Les malheureux habitans, sans asile et sans pain, ont été forcés d'abandonner les ruines de leur malheureuse ville et de se réfugier dans l'intérieur pour y trouver le moyen de vivre. Le port de San Carlos, point de relâche des baleiniers de la mer du sud, renfermait à peuprès 4000 habitans, tous ont plus ou moins souffert de la calamnité qui a frapé leur ville. Au moment de l'incendie, une goëlette américaine, un brick anglais et un baleinier français se trouvaient à l'ancre. Les équipages de ces batimens ont rivalisé de zèle pour porter secours au habitans.

STATION FRANÇAISE DES ANTILLES.—On lit dans le *Messager* du 15 juillet:

"Par une décision royale du 3 mars dernier, M. le contre-amiral Laplace a été appelé à succéder, dans le commandement de la station des Antilles et du golfe du Mexique, à M. le contre-amiral de Moges, qui a terminé sa troisième année d'exercice de ce commandement, et qui avait exprimé, à plusieurs reprises, le désir de rentrer en France.

"Le gouvernement du roi ayant reconnu récemment l'utilité d'augmenter le nombre des bâtimens destinés à stationner sur les côtés d'Haïti, cette destination a été assignée à la frégate *la Thétis*, en armement à Brest, et au commandement de laquelle M. le capitaine de vaisseau Lartigue vient d'être nommé, par une décision de S. M. en date du 7 de ce mois.

"M. Latigue, pendant la durée de sa mission, restera placé sous l'autorité du commandement actuel de la station des Antilles et du golfe du Mexique, *M.* le contre-amiral Laplace."

La *Revue de Genève* raconte en ces termes les indignes traitemens exercés sur deux jeunes gens par les bandes de la Vieille-Suisse, dans les troubles du Valais:

"Le jeune B., était attaché au service de l'une des pièces de canon que les liberaux du Bas Valais avaient avec eux. Après que les canonniers qui la servaient avec lui eurent été mis hors de combat ou dispersés, et que les chevaux attelés à sa pièce eurent été tués, lui même ayant échappé par miracle aux coups de feu qui frappaient tout autour de lui, il fut entouré et fait prisonnier. On le garotta et on l'enferme en attendant qu'il fût décidé sur son sort par l'officier qui commandait le détachement entre les mains duquel il était tombé. Il fut en ce moment garotté encore plus fort, ses bras liés à ses genoux dans une position accroupie des plus douloureuses. On le tint ainsi long temps sans lui donner ni à boire ni à manger. Lorsqu'on le conduisit devant le fameux Jost, il demanda vainement qu'on lui donnat au moins à boire; celuici en l'apercevant lui dit: "Ah! c'est toi B.; comment, toi qui es si adroit, as-tu fait pour te laisser prendre!" Puis cet officier donna l'ordre de fusiller le prisonnier. On le conduisit auprès d'un peloton qui devait executer cet ordre. En marchant pour s'y rendre, il se plaignit encore de la soif brûlante qui le dévorait; le notaire Rouiller, qui se trouvait sur son passage, lui présenta alors de l'eau dans un grand vase de bois; mais à l'instant où le malheureux prisonnier se penchait pour en approcher la bouche, le lâche Rouiller lui cassa le vase sur la tête et lui dit; "Tiens! désaltère-toi." Nous avons omis de dire que jusque là il n'avait cesse d'être meurtri de coups de cresse qui lui étaint administrés de toutes parts. Enfin, arrivé au lieu où on devait le fusilier, il se trouva que ceux chargés de cette mission étaint d'anciens camarades. Ceux-ci s'indignèrent alors du rôle qu'on voulait leur faire jouer, et refusèrent de le remplir. Force fut de suspendre l'exécution, et bientôt après arrivèrent les troupes du Haut-Valais. Il fut alors transporté à la prison de Saint-Maurice, toujours garotté, comme nous l'avons dit plus haut, et toujours sans pouvoir obtenir à boire ni à manger. Ce ne fut qu'après plus de quarante-huit heures de souffrances inouies qu'enfin, sur les instances du colonel Bontemps, les prisonniers reçurent des vivres. Bientôt après, B. profita d'un moment d'inattention, à l'instant où l'on venait de lui faire subir un interrogatoire, pour s'évader.

"Par la manière dont ce jeune homme a été traité, on peut juger du sort d'autres infortunés qui, eux, n'ont pas eu le bonheur de pouvoir, comme lui, échapper miraculeusement à la mort.

"Voilà pour les prisonniers; maintenant voici pour les blessés:

"Sur le champ de bataille, au lieu même où l'on immolait MM. de Parvex, de Nucé et de Verra, le jeune D. se défendait encore; il reçoit au milieu de la poitrine un coup de baïonnette qu'on lui tourne et retourne dans les chairs; il tombe blessé grièvement. C'est le cas de l'épargner; ils sont dix autour de lui, il est hors de combat; qu'on le laisse là, gisant, c'est assez; mais non, la Vieille-Suisse est impitoyable; elle s'acharne sur ce jeune adolescent de 20 ans, dont la figure douce et presque enfantine devrait commander la pitié. On le frappe du sabre à coups redoublés sur la tête, on larde son corps entier de coups de baïonnettes. Enfin, le malheureux, qui sent que son dernier soupir arrêtera seul la rage de ces forcenés, contrefait le mort. Il parait inanimé, du pied on tourne et retourne son cadavre.—Il est bien mort, dit l'un d'eux.—Oui, dit un autre; mais il me semble qu'il a là une bonne montre; et on lui prend sa montre. —Mais il a de bons souliers aussi, ajoute un troisième; et, pour tirer ses souliers, qui tiennent fortement à ses pieds enflés par la fatigue du jour, on le traîne l'espace de quelques pas; enfin on le laisse, après l'avoir ainsi dépouillé. Alors le blessé devient le témoin d'une scène épouvantable: on s'acharne, comme on vient de faire sur lui, sur les cadavres qui sont autour de lui; on craint qu'ils ne respirent encore, on les dépouille, on les pille comme on l'a pillé. Puis on met nus les corps de MM. Parvez, Nucé et Verra; on les mutile de mille manières. Enfin, ces sauvages s'éloignent, et le courageux D. se traîne avec des efforts inouis loin de ce lieu ce carnage. Relevé par les soins des chirurgiens vaudois, il a été pansé à leur ambulance, et il a survécu par miracle, et comme pour venir attester la vérité de ces scènes horrbles qui ont épouvanté la Suisse, tandis que la froide politique de quelques-uns des nos petits hommes d'état les niaient.

"Ce jeune homme est à Genève, il a été pendant deux jours à l'hôpital, ses blessures ont pu être constatées, nous les avons vues, et nous nous demandons encore comment celui qui les a reçues a pu y survivre."

DEUX FEMMES TUEES PAR LEURS MARIS.—Le 27 du mois dernier, un nommé Elijah Nellis, habitant à *Break-Neck*, près de Pittsburg, a tué sa femme, pendant la nuit, avec un marteau. Dès le matin, le meurtrier appela les passans à son secours, leur disant que sa femme était évanouie. Devant eux, il feignit même de chercher à la rappeler à ses sens à l'aide d'un éventail; peine inutile, car le cadavre était froid. Cependant, les personnes qui vinrent pour ensevelir la femme de Nellis, remarquèrent, au côté droit, une plaie qui ne pouvait avoir été occasionnée que par un coup violent. Le magistrat fut informé, et l'on reconnut qu'un meurtre avait eu lieu. Nellis a été conduit en prison, après avoir avoué son crime.

Les époux Brown, Irlandais d'origine, résidant à Philadelphie, avaient contracté, tous les deux, la dégoûtante habitude de s'enivrer. Dans cet état d'abrutissement, des disputes sérieuses avaient lieu tous les jours. Rebecca Brown, la femme, était naturellement la plus faible; son mari la maltraitait si fort, que, lundi passé, cette malheureuse a expiré, ayant été frappée au bas-ventre avec des pincettes. L'examen du cadavre a fait découvrir plusieurs autre blessures plus ou moins graves. Brown a été mis en prison.

Une femme qui a dernièrement mis au monde quatre enfans le même jour à Philadelphie leur a donné les noms suivans: Napoléon, Jules César, Alexandre et Lucrèce: Napoléon est mort quelques heures après son baptême.

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER.—On lit dans le *Journal d'Utica*:

"Les wagons du chemin de fer s'étaient arrêtés près de Whitesboro, dans un endroit où l'on réparait la route, lorsqu'un convoi de bois de chauffage, qui était parti du même lieu, dix minutes après celui des passagers, vint heurter ce dernier avec toute la force donnée à la vapeur. Un choc terrible eut lieu, et la locomotive du convoi de bois brisa en pièces la plateforme du dernier wagon, dans lequel se trouvaient les voyageurs. L'agent de la compagnie, M. Smith, fut tué sur le coup; une jeune fille de 11 ans eut la tête traversée par un morceau de bois, et mourut dans des convulsions horrible. On a fait sur cet accident, causé par une négligence impardonnable, une enquiête qui n'a pas eu de résultat."

NEW JERSEY.—Dans aucun *E*tat les whigs ne montrent plus d'enthousiasme que dans celui auquel appartient M. Frelinghuysen. A *Millstone*, lieu de la naissance de ce candidat, a eu lieu tout récemment une assemblée monstre. *Millstone* est une petite ville, placée sur une île et avec laquelle les communications ne sont pas des plus faciles: il se trouvait cependant entre quinze et vingt mille personnes à l'assemblée.—Une foule d'embarcations de tout genre y avaient transporté toute cette foule, parmi laquelle a régné l'enthousiasme le plus vif et le plus sincère.

OUTRAGE CHOQUANT.—A Pittsburg, un homme nommé Neal Gallagher vint à l'hôtel des Etats-Unis et demanda un verre de liqueur, et invita en même temps un nommé McGillis à boire avec lui, ce que ce dernier refusa. Le Garçon de barre lui refusa aussi la liqueur. Gallagher s'emporta à ce double refus, et fut chassé hors de l'établissement par le garçon et McGillis qui cherchaient à l'empêcher de briser les vitres; une lutte s'engagea alors, et Gallagher plongea un couteau dans le ventre de Mc Gillis, dont les intestins, le foie et la vessie furent mis à jour et sortirent; il reçut aussi un autre coup au bras gauche.

Ces blessures furent sur-le-champ pansées. Gallagher arrêté, a déclaré qu'il n'avait agi ainsi que pour sa défense personnelle.

MORT DU CONSUL AMERICAIN EN EGYPTE.—M. John Gliddon consul des E. Unis à Alexandrie, est mort à Malte le 3 juillet. Tous les secours lui ont été prodigués pendant sa longue maladie; il s'était rendu aux eaux de Lucques en Italie; mais il n'en avait ressenti aucun effet, et après une longue agonie il est venu mourir à la résidence de *M.* William Gynaud, à Malte. M. Gliddon était généralement respecté, et en sa qualité de consul américain à Alexandrie, il représenta toujours, avec dignité l'honneur et les intérêts des Etats Unis. Un immense cortège, à la tête duquel se trouvait *M.* W. W. Andrews, consul des Etats-Unis à Malte, a escorté ses funérailles au cimetière Florian; les plus vifs regrets n'ont pas fait défaut à sa mémoire: Son fils, M. George Gliddon, est maintenant en Egypte, livré à l'études des antiquités.

—Les évêques catholiques d'Irlande ont composé la formule suivante de prière qui sera lue dans toutes les églises, à partir du 28 de ce mois jusqu'à la sortie de prison des captifs:

"O Dieu tout puissant et éternel, roi des rois et seigneur de toutes les puissances de la terre, jette sur le peuple de ce pays un regard de compassion, et mets, dans ta bonté, un terme à ses souffrances. Donne lui la patience pour qu'il endure ses privations, et remplis ceux qui le gouvernent de l'esprit de vérité, d'humanité et de justice.

"Unis toutes les classes dans un commun amour pour le pays, dans l'obéissance à notre bien-aimée souveraine, et dans un sentiment de charité mutuelle. "Fais que nos législateurs nous donnent des lois basées sur les saints commandemens et ramènent l'Irlande à un état heureux et prospère; et comme ton serviteur Daniel O Connell, qui a travaillé avec tant de zéle et de persévérance au bonheur de l'Irlande est maintenant retenu captif, donne lui la grâce de supporter sa peine avec résignation, et, dans ta miséricorde, permets qu'il soit rendu à la liberté pour guider et protéger ton peuple par N. S. et Sauveur J-C. *Amen.*"

Les autorités de la Havane viennent de faire un contrat pour l'érection d'un phare qui devra être placé sur la hauteur la plus élevée du Moro-Castle. La lumière qui sera à revulsion doit être élevée à 100 pieds au-dessus du niveau de la mer, et sera visible toutes les trente secondes. L'ouvrage devra être terminé vers le 1er décembre.

On avait dressé dernièrement à Rome une liste de personne qui doivent être canonisées; il est question d'y ajouter le nom de la princesse de Borghèse, fille de lord Shrewsbury, morte il y a quatre ans, dans l'éclat de la jeunesse et de la beauté; mais cette descendante des Talbot ne sera préconisée sainte que dans un demi-siècle. Il n'en coûtera guères qu'un demi million de francs à la famille.

CHASSE EXTRAORDINAIRE.—La *Gazette* des Opelousas raconte une chasse fort extraordinaire qui a eu lieu à la fin du mois dans cet Etat: le 28 courant trois chasseurs, demeurant sur le *Bayou Waxie*, paroisse des Opelousas, se mirent en chasse, et avant la fin du jour ils avaient rapporté six panthères, la mère et cinq petits. L'un de ces chasseurs, M John *Rider*, en avait tué quatre pour sa part.

MARIE.—*Mardi* soir, par l'Honorable Juge Tessier MR. J MOREAU à Mlle. MATHILDE MURRAY, tous deux de cette paroisse.

A l'honorable Charles Tessier, Juge de la Paroisse d'Est Baton Rouge.

La pétition de A Winthrop de la dite paroisse représente respectueusement, qu'une négresse nommée Harriett, âgée d'environ 30 ans, est son esclave à vie—qu'en considérations des longs et fidèles servicés à lui rendres il désire l'émanciper. Pour ces raisons votre pétitionnaire demande qu'après les délais, avis et autres formes prescrites par la loi dans tel cas, il soit ordonné et déclaré qu'elle soit légalement émancipée.

août 24 29. A. WINTHROP.

AVIS.

Le soussigné désire louer par mois, ou par quartier, un piano de seconde main en bon état.

S'adresser chez Mme. Barker.

A R FUERTES.

24 août 1844.

ECOLE FRANCAISE & ANGLAISE.

M. A. O'Keefe a l'honneur de prévenir le public que lundi prochain le 19 courant, il fera l'ouverture d'une école Française & Anglaise, dans la maison ci-devant occupée par feu M. J. McGill, Rue de l'Eglise.

Ayant exercé la carrière de précepteur pour plus de sept années dans Iberville, et une connaissance des deux langues, forment une partie de ses recommandations.

Référence à M*M* John Buhler, H. V. Babin, Phillips & Lenoue, Jos *Menard*.

Baton Rouge, 17 août, 1844.

SUCCESSION DE H. A S. MUSSENDEN

Tous ceux qui doivent à la dite succession sont informés que les comptes ont été placés entre les mains de *Mr.* H. W. Sherburne, Avocat &c, pour en faire collection.

STEPHEN HENDERSON.

Août 17. 28 2f. Administrateur.

INSTRUCTION.

MADAME A R FUERTES, ex-directrice de l'Institution publique des demoiselles à la Nouvelle Orléans, offre respectueusement ses services comme institutrice aux jeunes demoiselles, et elle se propose de donner des leçons particulières, dans toutes les branches d'une éducation complète, en anglais et en français—ayant une connaissance parfaite des deux langues. Elle désirerait particulièrement instruire le français, ayant instruit cette langue avec succès dans plusieurs institutions à la Nouvelle Orléans. Elle donnera aussi des leçons sur la guitare.

Elle assure les parens que l'honoreront de leur confiance, qu'elle ne sera pas mal placée.

REFERENCES.

Rev. Mr. Woodbridge, Col. Matta, MM. J Phillips, L. Bonnecaze, *Baton Rouge*.

Dr *Picton*, *Rev.* J Twitchell, Rev. Mr Wheaton, Judge Canonge, MM. J Maybin, T Sloo, L Matthews, J Baldwin, S J Peters, G *Boyer*, Nouvelle Orléans.

GRANDE ET IMPORTANTE AMELIORATION DANS LA FABRICATION DU SUCRE.

Les soussignés ont acquis aujourd'hui, de M. Charles Harriçel, par acte passé devant l'hon. Ch. Tessier Juge de la paroisse d'Est Baton Rouge, tous ses droits et prétentions sur la machine à écumer le sucre, inventée par lui, etc, la quelle machine est considérée par tous les habitants sucriers les plus expérimentés, qui l'ont vue, comme devant remplir un grand vide dans la fabrication du sucre—avec ce moyen et dans un temps vingt fois plus court on pourra enlever parfaitement les matières étrangères de la GRANDE, et parconséquent clarifier le jus, ce qui permettra de faire du sucre de qualité supérieure, sans difficulté.

Ils sont prêts à exécuter avec promptitude tous les ordres qui leur seront donnés dans un bref delai, de la manière la plus convenable.

Toutes les communications adressées ainsi (Manchac Post Office La) recevront une prompte réponse.

McKITRICK & BROWN.

AVIS.

Par autorité du Secrétaire de la Trésorerie, le bureau de l'Arpenteur Général, pour le district de la Louisiane, restéra à Baton Rouge, jusqu'à ce que les corrections nécessaires dans le district de Greensburg, soient achevées, et alors retournera à Donaldsonville, dont avis nécessaire en sera donné.

F D NEWCOMB.

août 10 27. Sur. Gen. Le.

ÉPAVE.

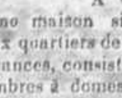

Arrêté par Anthony Monget un cheval bai, la queue et crinière noires, une marque sur le dos, visage blanc, âgé d'environ 10 ans, et de 14 paumes de hauteur. Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi.

J R DUFROCQ,

Juin 8 18 Ranger.

A VENDRE.

Une maison située dans un des plus beaux quartiers de cette ville, avec ses dépendances, consistant en cuisine, plusieurs chambres à domestiques, remise, écurie, pigeonnier, un excellent puits &c.

Aussi.—Une terre de 840 arpens de superficie, située dans la paroisse, à dix milles de la ville. Aussi quelques esclaves d'âges et de sexes différents.

Pour plus ample information s'adresser au bureau de cette Gazette.

Juillet 6 22.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Troisième District—Paroisse d'Est Baton Rouge.

Nancy Garig vs John Foreman son mari et P. H Harbour, et al. } No. 3335

Ce procès a été mis en jugement selon qu'il avait été assigné, lors qu'il a été demontré à la cour que la plaignante a prouvé par la loi et le témoignage, que son mari John Foreman a reçu la somme de mille et vingt piastres en partie de sa portion paraphernale de la succession de son père, George Garig, decédé, avant le 7e mai 1833, et a approprié cette somme à son usage personnel, que les esclaves Nelly et ses enfans Marion et Charity, et Laurey, Lydia, Bonaparte, et Jackson sont sa propriété séparée et paraphernale, et que les affaires de son mari sont dans un etat très-embarassé et ses droits et sa propriété mis en danger. Il est donc ordonné, adjugé et décrété, que la plaignante, Nancy Garig, soit séparée en biens d'avec son mari, John Foreman, et qu'elle recouvre la possession et l'administration de ses biens séparés, et qu'elle obtienne un jugement contre son dit mari dans la somme de mille et vingt piastres, avec un intérêt legal et hypothèque sur la propriété à dater du 7e mai 1833, et qu'elle soit déclarée propriétaire des esclaves ci-dessus nommés, et dans l'injonction accordée contre P. H. Harbour que le sherif continue à retenir les dits esclaves aux frais du dit défendeur, et finalement, que l'opposition de la plaignante soit maintenue pour la dite somme de mille et vingt piastres avec intérêt comme ci-dessus, et qu'elle soit payée la dite somme, avec les frais de procès, en préférence de la reclamation du dit Harbour, hors de la propriété personnelle du dit Foreman saisie par le sherif et ci-devant offerte en vente.

ce 22 Juin 1844. ISAAC JOHNSON.
Juge du 3me. District.

Pour copie conforme au jugement original en liasse dans mon bureau.

A. WINTHROP, Greffier.

Août 17. 28.

AVIS.

On a perdu en 1841 ou environ, un billet signé par Madame Veuve Jean Baptiste Hébert, et fait payable à l'ordre du soussigné pour la somme de cent quarante trois piastres et soixante dix-huit cents payable le 14 mai 1842, au bureau du juge de Ouest Baton *Rouge*. Le Public est par le présent averti, de ne pas négocier, ni trafiquer pour le dit Billet.

DORVILLE FORET.

Juin 29 1844 21.

CONNAISSEMENS à vendre au bureau de ce journal.

AVIS.

Tous ceux qui on des réclamations contre la succession de John McGill, decédé, de cette paroisse, sont priés de les présenter dûment certifiés au soussigné, exécuteurs testamentaire, et tous ceux qui doivent à la dite succession sont requis de payer sans delai.

JOHN BUHLER.

août 10 27 Ex-Testamentaire.

CIGARES DE LA HAVANE.

JOSEPH TUNER (autrement Jacko) informe le public d'Est et d'Ouest Baton *Rouge*, qu'il a en vente en gros et en détail, des cigares d'une qualité supérieur.

Aussi Citron, jus de citron, liqueurs fines &c, à des prix modérés.

août 10 27.

A. M. DUNN & H. B. WHITE.

ATTORNEYS AND COUNSELLORS,
At Judge Morgan's old Stand.
Lafayette str, Baton Rouge.

AVIS.

Mr. Guillaume Dupuy ayant fait application devant la cour des Preuves de cette paroisse pour l'administration de la succession de feu *Joseph* Verdeau, avis est par le présent donné à tous ceux qui auraient quelque opposition à sa nomination d'avoir à déduire leurs raisons dans les dix jours de cette date.

Ouest Baton Rouge 3 Août 1844,

L. FAVROT.

août 3 28

MUSIQUE.

Le soussigné arrivant de la Nelle. Orléans, et ayant l'intention de se fixer dans cette ville, offre ses services aux habitans de Baton Rouge et de ses environs, comme professeur de musique vocal et instrumental, (Piano et Guitare.) Il espère par ses connaissances dans cet art et son extrême fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs mériter les suffrages des personnes qui l'honorent de leur confiance. Il accordera les pianos à un prix modéré.

PRIX D'INSTRUCTION.

	pr. mois.
Leçons particulières (*Pianos*) et musique vocale trois leçons par semaines,	$8 00
do principe de musique vocale,	12 00
do sur la guitare,	8 00
do sur le pianos en classe, 2 écoliers ou plus, chaque,	7 00
do musique vocale en classe	8 00
do particulières en français,	6 00
do en classe,	4 00
do particulieres en Espagnol,	8 00
do en classe	5 00

Ils informent respectueusement leurs patrons qu'ils désirent regler tous les mois.

A R FUERTES.

REFERENCES.

Rev. Mr. Woodbridge, Mr. *Bonnecaze*, *Mr.* J Peillips, Col Matta.

Mr. F. offre à vendre un assortiment de musique nouvelle, aussi que plusieurs instruments de differentes espèces, tels que flutes, guitares, flageolets et une grande quantité de cordes pour piano et guitar, de première qualité.

Il est prêt à exécuter des ordres pour des pianos de première qualité, qu'il pourra donner au prix de la Nouvelle Orléans'

août 3 28

FIFTEEN DOLLARS FOR A FINE SADDLE!

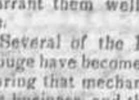

Saddles, bridles, harness &c, of all kinds constantly on hand by the Subscribers at their Carriage and Saddle-shop, on Church-street, opposite the Catholic church, which they offer for sale at prices much below the former prices, and in fact as low, or lower than they can be purchased in this country. They are selling saddles at fifteen dollars and warrant them well made and of good materiale.

Several of the Dry Goods stores in Baton *Rouge* have become Saddle and harness shops fearing that mechanics might make a living a the business, and they are not willing to give them that opportunity. We would invite persons before they purchase to examine well those saddles and compare them with our work and make, and we are confident they will find them much inferior in point of workmanship and material. When compared with our work of Saddles, Bridles, Harness &c., they appear something like Peter Pindar's razors, made for sale. We warrant our work.

We also continue the business of Carriage-making and repairing in the best style and on the shortest notice, at prices corresponding with the hard times, and payments made easy. We hope by strict attention to business to merit continuance of public patronage.

A fine new Barouche now on hand for sale at a very low price.

REEDER & Co.

POIDS DU PAIN,

Fixé par le maire pour la semaine suivante La Farine étant à $4 75 le baril, 36 ance de pain pour dix sous

COLLEGE DE St. VINCENT,
Cap Girardeau, Mo.

Ce collége a été incorporé par la Législature de l'Etat du Missouri, avec les pouvoirs et privilèges accordés aux Collèges et Universités dans les Etats Unis, il est situé à quarante milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio, sur une petite côte d'où l'on jouit de la vue la plus agréable qui embrasse les deux rives. Il y a une maison de campagne à un mille et demi du collège où les élèves pourront passer les jours de récréations et de vacances.

Le système d'éducation est classique ou commercial.

Quoique cette institution soit dirigée par des ecclésiastiques catholiques, on y reçoit indistinctement des élèves à quelque religion qu'ils appartiennent.

CONDITIONS.—Pension annuelle, y compris le blanchissage, le raccommodage et l'abonnement au medecin, $150. Payables 6 mois d'avance.

On paiera séparément pour les langues Allemande, Espagnole et Italienne, ainsi que pour la musique, le dessin et la chimie.

Il sera libre aux élèves de passer les vacances chez leurs parens ou au collége.

L'argent pour les menus plaisirs sera déposé entre les mains de l'économe de l'établissement.

Pour plus amples informations, s'adresser à *M.* Adolphe Rozer, avocat, agent, 22 Exchange Place, N. Orléans, ou au Revérend Brogard, à Bâton Rouge.

16 mars 6 H. FIGARI, Président.

ARRETE

Par A. Monget, dans cette ville le 9 courant, un mulet. de couleur brun foncé, avec la crinière tondue, d'environ 13 paumes de hauteur, et âgé de trois ans, sans aucune marque au fer visible. Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi.

J R DUFROCQ,

avril 13 10 Rangeur.

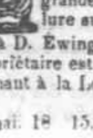

Conduite à la geôle de Baton Rouge, le 26 Avril 1844 une négresse, qui se donne le nom de LYDIA, agée de 50 à 55 ans, ayant une grande cicatrice causée par une brûlure sur la main, et se dit appartenir à D. Ewing, près de Clinton, Le. Le propriétaire est requis de la retirer en se conformant à la Loi,

B BRYAN geôlier.

mai 18 15.